



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **28**
 Nombre de votants : **35**
 Date de convocation : **06/12/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 13 Décembre 2017, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h15 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION
PARTENARIAT PCAET**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) -
 TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) -
 LEHOSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - PUJOL
 (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) -
 VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - NOURY (Saint Jean
 Lasseille) - PUIG (Sainte Colombe) - MASO (Terrats) - OLIVE,
 GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC,
 PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) - ATTARD, ALBERT
 (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à L.BERNARDY
 N.CRUCQ (Fourques) à J.L.PUJOL
 A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
 D.RUIZ (Thuir) à N.MON
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 M.LESNE (Tordères) à A.PUIG
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absent:

B.COUSSOLLE (Trouillas)
 P.MAURY (Thuir)
 J.AMOUROUX (Tresserre)

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT – PCAET

Vu la délibération n°54/17 approuvant le principe de l'élaboration d'un PCAET,
Vu la délibération n°93/17 approuvant le lancement de l'élaboration d'un PCAET,

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée la délibération n°54/2017 du 30/03/2017 par laquelle le Conseil Communautaire s'est engagé par principe dans démarche d'élaboration du **Plan Climat Air Energie Territorial**, portée par le Pays Pyrénées-Méditerranée dans le cadre d'un groupement de commande.

Il **RAPPELLE** la délibération n°93/201 par laquelle le Conseil a validé le lancement de l'élaboration du PCAET selon les modalités d'élaboration et de concertation définies par le groupement.

Il **INDIQUE** qu'il est demandé aux EPCI membres du groupement, d'autoriser leur Président à signer la convention de partenariat entre les membres du groupement, le Pays Pyrénées Méditerranée, et les partenaires financiers, afin de décliner la charge financière de l'étude entre chacun des membres.

Il **INDIQUE** que pour la Communauté, il est fixé une charge financière de 10 111,30€ option comprise, qu'il conviendra de prévoir au budget 2018 et dont le versement d'une avance de 80% est demandé avant le vote du budget.

Et **SOLLICITE** l'avis du Conseil. 066-246600449-20171213-125-17PCAET-DE

Accusé certifié exécutoire
Le Conseil Communautaire
Ouï l'exposé de son Président

Réception par le préfet : 19/12/2017
Après en avoir valablement délibéré
A l'**unanimité** des membres présents ou représentés

Le Conseil **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat entre le Pays et les EPCI du territoire adhérent au **Plan Climat Air Energie Territorial**,

INDIQUE que la charge financière ainsi définie pour la Communauté de Communes des Aspres sera fixée au budget 2018,

AUTORISE qu'une avance forfaitaire de 80 % de ce montant soit versée avant le vote du budget.

Et **PRECISE** que copie de ladite délibération rendue exécutoire sera transmise dans les plus brefs délais au Pays Pyrénées-Méditerranée, coordonnateur du groupement.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE